

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Accueil de Loisirs Cantine Scolaire

Préambule

L'Accueil de loisirs a une capacité d'accueil de 60 enfants, en accueil périscolaire. Cependant, pour l'accueil lors des mercredis et vacances, nous sommes soumis aux normes d'encadrement imposées par Jeunesse et Sports soit 1 animateur pour 8 enfants de -6ans et 1 animateur pour 12 pour les +6ans. L'équipe pédagogique prévue à ce jour est de 3 animateurs diplômés correspondant à l'accueil de 28 enfants Afin d'ajuster au mieux l'équipe d'animation, nous vous demandons d'effectuer les réservations scrupuleusement en date et en heure prévus.

I. OBJECTIFS DE LA STRUCTURE

OBJECTIF TRANSVERSAL

Pour une démarche de qualité :

Développer un lieu agréable pour l'enfant, un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échange et de dialogue avec les enfants, les adolescents et les familles.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

En matière de public jeune, les principaux objectifs de notre structure se résument ainsi :

- Rendre service aux familles ;
- Permettre aux jeunes de développer le droit à la culture, au savoir et à la connaissance ;
- Eveiller les esprits, former des individus libres, responsables et acteurs de leurs vies ;
- Renforcer la solidarité ;
- Investir le temps libre pour grandir et s'émanciper ;
- Participer à la transformation de la société ;
- Favoriser les liens intergénérationnels ;

II. CARTE D'ADHÉRENT

Une carte d'adhésion obligatoire de 20€ est demandée par famille et par année scolaire (du 1^{er} septembre au 31 aout). Avec cette carte, vous bénéficiez de l'assurance RC collective de la Fédération Familles Rurales auprès de qui nous sommes affiliés.

III. PERIODES D'OUVERTURE :

- Périscolaire : Le centre ouvrira ses portes **LE PREMIER JOUR DE LA RENTREE SCOLAIRE.**

- Mercredis et les vacances scolaires : toussaint, février, Pâques et juillet. **IL OUVRE LE PREMIER MERCREDI DES LA RENTREE SCOLAIRE**
- Il sera fermé durant le mois d'août et pendant les vacances de Noël. Il rouvrira le 1^{er} jour de classe de janvier de l'année en cours.

IV. HORAIRES D'OUVERTURE DU CENTRE :

Périscolaire : de 07h00 à 08h30 et de 16h30 à 18h30

Mercredi et vacances : de 07h30 à 18h30

V. LIEU

L'Accueil de loisirs se situe au 116 Rue Bizot, locaux à côté de la nouvelle école.

Les locaux offrent plus de 250 m² pour l'accueil de vos enfants qui pourront suivre diverses activités dans des salles aménagées (salle d'activité, d'évolution, coin lecture, de temps calme ou de repos ...)

VI. AGE D'ACCUEIL

Enfants déjà scolarisés à l'école primaire (entre 30 mois et 12 ans).

Comme pour l'école, l'enfant doit être propre.

Les enfants possédant un handicap (quel qu'il soit) seront accueillis autour d'un projet personnalisé en concertation avec les parents et les professionnels qui suivent l'enfant dans son quotidien.

VII. TARIFS :

Nous proposerons 5 tarifs différents correspondant à des parts de revenus (quotient).

CATEGORIE	QUOTIENT
A	0 à 670
B	671 à 820
C	821 à 940
D	941 à 1500
E	1501 et +

Base de calcul :

1 adulte seul avec 1 enfant : 2 parts
 1 adulte : 1 part
 1 enfant : 1/2 part
 A partir du 3^{ème} : 1 part

Pour calculer le quotient (QF) : Revenu annuel imposable **du foyer** divisé par 12 et par le nombre de parts de la famille sur les mêmes bases que les impôts.

Exemple : Le revenu du foyer composé de : 1 adulte 14000 € + 1 adulte 11 000€ soit 25 000 € net annuel. 25 000 / 12 = 2083 mensuels.

Famille de 2 adultes et 2 enfants = 1 + 1 + 0,5 + 0,5 = 3

QF = 2083 / 3 = 694 Catégorie B

La CAF et le Conseil Général subventionnent votre enfant dès qu'il est accueilli une journée au centre.

Selon des critères de la CAF, votre enfant bénéficie ou non de cette subvention. Cela ne dépend ni de votre situation familiale, ni de votre dossier CAF mais de votre employeur, indépendamment de votre lieu de travail (Suisse ou France).

Enfants de la commune de COLLONGES

PERISCOLAIRE				
QF	Heure	½ Heure	Matin 7h/8h30 forfait	Après Midi 16h30/18h30 forfait
A	1,60 €	0,80 €	2,40 €	3,20 €
B	1,80 €	0,90 €	2,70 €	3,60 €
C	2,00 €	1,00 €	3,00 €	4,00 €
D	2,20 €	1,10 €	3,30 €	4,40 €
E	2,40 €	1,20 €	3,60 €	4,80 €

Le décompte du prix de garde s'effectue par demi-heure. Toute demi-heure entamée est due.

Les parents récupèrent leurs enfants **à partir de 16h30** jusqu'à 18h30.

RESPECTEZ LES HORAIRES !

MERCREDI et JOURNEE de VACANCE (par enfant)					
QF	Journée avec repas 07h30/18h30	Journée sans repas 07h30/18h30	Matin 07h30/12h00	Après Midi 13h30/18h30	Repas seul 11h45/13h30
A	17,80 €	12,80 €	7,00 €	9,00 €	5 €
B	19,80 €	14,80 €	8,00 €	10,00 €	5 €
C	21,80 €	16,80 €	9,00 €	11,00 €	5 €
D	23,80 €	18,80 €	10,00 €	12,00 €	5 €
E	25,80 €	20,80 €	11,00 €	13,00 €	5 €

REPAS CANTINE SCOLAIRE (par enfant)		
QF	Repas 11h30 / 13h30	Repas d'urgence 11h30 / 13h30
A	4.60 €	7€
B	5.10€	7€
C	5.60€	7€
D	6.10€	7€
E	6.60€	7€

Ces tarifs tiennent compte de la prise en charge de ma commune (prix de revient du repas, ainsi que les 2 heures de garde du déjeuner)

Enfants des communes extérieures

Pour tout enfant ne résidant pas sur la commune de Collonges, une majoration de 2€ par enfant et par jour est demandée. (Les prix indiqués tiennent compte de cette majoration).

MERCREDI et JOURNEE de VACANCE (par enfant)					
QF	Journée avec repas 07h30/18h30	Journée sans repas 07h30/18h30	Matin 07h30/12h00	Après Midi 13h30/18h30	Repas seul 11h45/13h30
A	19,80 €	14,80 €	9,00 €	11,00 €	5 €
B	21,80 €	16,80 €	10,00 €	12,00 €	5 €
C	23,80 €	18,80 €	11,00 €	13,00 €	5 €
D	25,80 €	20,80 €	12,00 €	14,00 €	5 €
E	27,80 €	22,80 €	13,00 €	15,00 €	5 €

Moyens de paiement : bons CAF, bons ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances), numéraires, chèques bancaires.

Pour les familles qui ont plusieurs enfants ou des difficultés financières, nous vous invitons à vous présenter au CCAS de votre commune afin de trouver une solution adéquate.

VIII. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION :

- Fiche de renseignements jointe
- Fiche sanitaire de liaison signée
- Coupon de retour pour le règlement intérieur
- Attestation d'assurance
- Adhésion

Pour pouvoir bénéficier des tarifs calculés selon le QF, les pièces à fournir sont :

- Trois dernières fiches de paie ou cas échéant, justificatif de paiement par un autre organisme (ASSEDIC, Retraite ...)
- Dernier avis d'imposition.

En cas de non présentation de ces documents, les tarifs maximum (Correspondant au QF E) seront appliqués.

IX. MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Afin d'organiser au mieux l'encadrement et les repas, nous demandons aux familles de suivre précisément les règles qui suivent :

1. Péri-scolaire

Les enfants peuvent être inscrits :

- ✓ en permanent toute l'année : à l'aide de la fiche jointe au dossier d'inscription. Une facture fin de mois sera alors établie et donnée aux familles. Toute absence de l'enfant doit être signalée à la directrice.

- ✓ en occasionnel Les familles devront prévenir la directrice au minimum la veille.

Modalités d'annulation :

Toute annulation doit s'effectuer auprès de la directrice de l'accueil de loisirs à l'écrit (mail, sms..)

Les retards : L'enfant se trouvera au bureau du centre. A chaque retard d'une famille, la somme de 2€50 sera ajouté sur la facture quel que soit la raison du retard.

Une feuille d'émargement doit être signée **systématiquement** à chaque départ de l'enfant auprès de l'animateur.

Seront proposés divers ateliers pendant la durée de l'accueil péri-scolaire. Le goûter est à fournir par les parents.

2. La cantine scolaire

Les inscriptions à la cantine se font à la semaine. Il y a plusieurs possibilités :

Fixe : ce sont les enfants qui mangent régulièrement les mêmes jours à la cantine pendant toute l'année scolaire.

Vous devez cocher les jours choisis sur la fiche d'inscription ;

Attention, si vous choisissez ce mode d'inscription, votre enfant sera automatiquement inscrit sur le logiciel de présence. Toute absence, quelle qu'elle soit, devra être signalée par écrit (courrier, mail, sms...), sinon le repas sera facturé.

OCCASIONNEL : ce sont les enfants qui mangent de temps en temps ou qui ne mangent pas les mêmes jours.

Vous devez inscrire votre enfant auprès de la directrice ou directrice adjointe :

- Soit pas téléphone, mail, courrier, au plus tard le jeudi avant 18h30 pour la semaine suivante,
- Soit, en cas d'urgence, le matin même auprès des animateurs (au périscolaire) ou par téléphone à la directrice. Le coût du repas sera alors majoré de 0.40€

Modalité d'annulation et absence :

Pour les fixes et les occasionnels, le système est le même : il suffit de prévenir la directrice par téléphone (courrier, mail ou sms) au **plus tard le jeudi avant 18h30 pour la semaine suivante.**

Aucune annulation ne sera prise en compte pour la semaine en cours. Même si votre enfant est absent il sera facturé.

Sauf en cas de force majeure : un changement d'horaire imposé par l'employeur, un arrêt maladie, une journée de chômage partiel.

Attention, ces annulations seront prises en compte seulement sur présentation de pièces justificatives (certificat de l'employeur, arrêt maladie des parents...)

Sauf en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical, ou absence avérée à l'école. Vous devez alors annuler le repas le matin même en téléphonant à la directrice.

Si un enfant est malade à l'école le matin et qu'il est récupéré, le repas ne sera pas facturé.

3. Le mercredi

Pour **inscrire** définitivement votre enfant, l'inscription se fait au centre dernier délai le jeudi **jusqu'à 17h30** de la semaine avant.

- ✓ Nous donnons la priorité à la commune de Collonges pour les inscriptions.
- ✓ Pour les enfants qui viennent au centre tous les mercredis, l'inscription se fait par défaut. Pour toute absence non signalée le repas restera dû.
- ✓ Le paiement des journées de garde, se fait au centre lors de l'inscription ou de la réservation. Pour les permanents une facture en fin de mois leur sera adressée.
- ✓ Différents projets annexes seront proposés. Le fonctionnement est différent des habitudes du centre : les enfants inscrits le seront pour la durée du projet. Le projet sera présenté aux parents conjointement aux enfants auparavant. C'est un engagement familial que nous attendons pour que le projet puisse aboutir. Aucun frais supplémentaire ne sera demandé pour ces projets.

Les repas :

Pour réserver le repas de votre enfant : dernier délai d'inscription le **JEUDI jusqu'à 18h30** précédant le mercredi réservé.

- Le repas est dû si l'enfant ne se présente pas au centre le jour réservé (5€)
- Si l'enfant est malade, et sur présentation d'un certificat médical, il bénéficiera d'un "crédit de garde".
- Nous vous demandons de respecter les horaires. En cas d'empêchement, veuillez prévenir le centre dès que possible.

4. Vacances scolaires

- Pour les enfants de Collonges : Le planning est distribué une semaine avant d'être diffusé aux autres communes.
- Pré-inscription : Vous pouvez venir au bureau du centre, téléphoner ou envoyer un Mail en précisant les jours d'accueil, le nom et prénom de l'enfant et son âge.
- **L'inscription sera définitive** dès que le paiement sera effectué. La facture sera établie selon les réservations et réglée au moment de l'inscription. Toute annulation ne sera pas remboursée.
- Des sorties sont proposées pendant les vacances. Pensez à inscrire votre enfant dès la réservation. Selon le type de sortie, un supplément pourra être demandé.
- Tenues adaptées selon la saison. Nous insistons sur les casquettes et gourdes.

X. LES COMPORTEMENTS

Après le périscolaire, certains animateurs doivent aller travailler ailleurs, d'autres récupérer leurs enfants... Il est nécessaire que chacun se responsabilise quant au respect des horaires.

- ✓ **Je dois me présenter le soir à un des animateurs, signé la feuille d'émargement avant de prendre mon enfant**
- ✓ Je dois signaler par écrit la personne qui vient chercher mon enfant munie de sa carte d'identité.

XI. RESPONSABILITES DU CENTRE

- ◆ A l'arrivée, **le centre est responsable de votre enfant dès qu'il est confié à un animateur dans la salle d'accueil** (et non déposé quel que soit l'âge de l'enfant). Pour le départ, s'il y a plusieurs enfants, ils seront remis en même temps à la personne chargée de venir les chercher. La transmission de responsabilité se fait dans ces conditions.

Aucun enfant ne partira du centre si la personne désignée n'est pas venue le chercher.

- ◆ Lors de l'inscription, nous demanderons aux familles de définir les personnes susceptibles de venir chercher l'enfant. Vous devez nous avertir le matin si une autre personne vient le chercher. Nous nous réservons le droit de demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant.
- ◆ L'équipe d'animation n'est pas habilitée à délivrer des médicaments aux enfants sauf sur ordre d'un médecin et avec une ordonnance. Nous délivrerons de l'ARNICA sous forme de granules en cas de chute bénigne.
- ◆ En cas de non-respect du présent règlement, nous nous réservons le droit de ne plus accueillir l'enfant.

XII. EQUIPE D'ANIMATION

Directrice : Mme GUYOCHIN Marie –BAFD

Directeur adjoint animation M FOIGNY Alexandre – Stagiaire BAFA

Directeur adjoint animation M BUISSON-JACQUET Sébastien

Périscolaire

Mme BREYER Isabelle - BAFA

M JACQUET Sébastien – BAFA

MIIE DEBONS Morgane – Stagiaire BAFA

Mercredi

M FOIGNY Alexandre

M BUISSON-JACQUET Sébastien

MIIE DEBONS Morgane

Cantine scolaire :

Mme GUYOCHIN Marie

M FOIGNY Alexandre

M BUISSON-JACQUET Sébastien

MIIE DEBONS Morgane

Mme BREYER Isabelle

Mme ANSEL Karina

Mme ROLANDEZ Yvette

Ce sont les référents du centre et les seules personnes habilitées à accueillir et rendre les enfants aux parents.

Les parents pourront être sollicités pour les activités organisées à l'extérieur (financièrement et/ou pour l'encadrement).

Toute l'équipe d'animation travaille pour vous apporter un service de qualité et nous avons besoin de votre sérieux pour mener à bien cette aventure collective.

Vous emmenez pour la première fois votre enfant au centre, lui donner :

- Une paire de chaussons
- Une vieille chemise de papa ou maman pour la peinture
- S'il fait la sieste : une petite couverture, un coussin avec taie et le doudou de son choix.

Pour tout renseignement adressez-vous auprès de la directrice de l'accueil de loisirs Marie GUYOCHIN.



(A détacher, signer et rendre au centre)

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance de tous les points du règlement intérieur du centre de loisirs. Je m'engage à les respecter et les faire respecter par mon enfant.

Fait-le,

Signature des parents

Signature de l'enfant

